



EUROMED QUALITE, UN COUP DE POUCE POUR LES PRODUITS MEDITERRANEENS SUR LE MARCHE EUROPEEN

La qualité est un impératif dans une économie moderne et le contrôle de qualité constitue une nécessité absolue pour ceux qui veulent réussir sur le marché de l'UE, aussi bien dans le domaine des produits agricoles que dans celui des produits industriels. Euromed Qualité est l'un des quatre programmes régionaux de coopération industrielle financés par MEDA ; il met plus particulièrement l'accent sur la modernisation des infrastructures de qualité chez les Partenaires méditerranéens. C'est l'une des initiatives lancées par la Commission européenne pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne prévue pour 2010.

Euromed Qualité a pour but de faciliter l'application correcte du cadre réglementaire et d'appuyer l'amélioration et la diversification des services mis à la disposition des entreprises des Partenaires méditerranéens en matière de qualité. L'objectif général du programme consiste à établir un environnement stable susceptible d'aider les sociétés des Partenaires méditerranéens à élaborer et à mettre sur le marché des produits de qualité capables de concurrencer les importations et de conquérir des marchés à l'exportation. Plus spécifiquement, ce programme vise à sensibiliser et former un nombre croissant d'experts des Partenaires méditerranéens qui s'occupent concrètement des différents stades du contrôle de qualité : la normalisation, la métrologie, les essais, la certification et l'accréditation.

Ce programme de 36 mois a été lancé en janvier 2004 avec un financement de MEDA égal à €7,26 millions. La deuxième phase a démarré fin 2004 et toutes les parties prenantes de ce programme ont examiné les résultats positifs obtenus jusqu'à présent et discuté des orientations futures lors de la conférence annuelle d'Euromed Qualité, organisée les 4 et 5 juillet à Bruxelles. Euromed Qualité est géré par l'Office de coopération EuropeAid de la Commission européenne et mis en œuvre par le principe organisme de normalisation de l'UE, le Comité européen de normalisation (CEN).

Anna Abariotou est chargée de superviser tous les programmes et projets régionaux de coopération industrielle financés par MEDA et de gérer Euromed Qualité au sein de la Direction Méditerranée Sud, Proche et Moyen-Orient d'EuropeAid. Le Dossier Spécial Euromed lui a demandé quelques précisions sur les réalisations de ce programme et ses activités futures.



Dossier Spécial Euromed : Dans quelle mesure les Partenaires méditerranéens doivent-ils rapprocher leurs règles et leurs pratiques de celles de l'UE en la matière ?

Anna Abariotou : L'Union européenne s'est toujours située à l'avant-garde du soutien à la coopération internationale dans les domaines des réglementations techniques, des normes, de l'évaluation de conformité et de l'élimination des barrières techniques aux échanges de marchandises. Ainsi l'utilisation par des pays tiers du système de normalisation et d'évaluation de conformité de l'UE est destiné à faciliter le commerce et l'accès au marché dans les deux sens. Les principaux objectifs consistent donc à encourager les pays tiers à rapprocher leurs législations sur les produits de celle de l'UE et à adopter les structures de mise en œuvre qui s'imposent.

Cependant, quatre conditions doivent être remplies pour pouvoir mettre en place des accords d'évaluation de conformité et d'acceptation de produits industriels (ACAA) :

1. Des infrastructures adéquates dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation, de l'évaluation de conformité et de la métrologie dans le pays partenaire ;
2. L'adoption par le pays partenaire des éléments pertinents de la législation existante de l'UE ;
3. La coopération et l'assistance technique en matière de régulation ;
4. Un accord formel entre l'UE et le pays partenaire pour établir les termes de la relation.

Le programme peut-il gérer les disparités entre Partenaires méditerranéens et même les réduire ?

A.A. : Le programme Euromed Qualité intègre des pays et territoires qui ont des degrés divers de connaissance du système européen, mais qui partagent l'objectif commun de créer une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour 2010. Chypre et Malte, qui sont des Etats membres de l'UE depuis mai 2004, font profiter les autres Partenaires méditerranéens de leur expérience récente de l'adhésion, tandis que la Turquie offre aux autres Partenaires l'expérience qu'elle a déjà acquise sur le plan de l'adaptation des infrastructures. En ce sens, les Partenaires méditerranéens ont trouvé dans le programme Euromed Qualité non seulement le transfert de savoir-faire procuré par des experts de l'UE, auquel ils s'attendaient, mais aussi un forum d'échanges d'expériences et de discussion.

Comment le programme sensibilise-t-il les chefs d'entreprise à la qualité ? Les organisations professionnelles sont-elles impliquées ?

A.A. : Les organisations professionnelles – fédérations de branche et autres associations comparables – ne sont pas très impliquées dans le programme. Cependant, une fois que les gens travaillant dans les administrations publiques ont bien compris les principes du système européen, il sera tout à fait indiqué d'intensifier les actions qui s'adressent tout particulièrement à eux, étant donné qu'ils joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du système.



Quels sont les principaux résultats de l'étude sur les infrastructures de qualité effectuée dans le cadre de la première phase du programme ?

A.A. : Les principaux éléments mis en lumière sont la création de nouveaux organismes indépendants d'accréditation ou l'élargissement du champ d'action des organismes existants, le renforcement des infrastructures de métrologie, la préparation de nouvelles lois sur la normalisation, l'amélioration des activités de surveillance du marché et l'organisation d'actions visant à renforcer les organismes existants d'évaluation de la conformité.

Quelles sont les principales activités d'Euromed Qualité ?

A.A. : En-dehors de l'étude que nous avons déjà évoquée, Euromed Qualité offre un programme très substantiel d'activités de formation, y compris 13 séminaires chez les Partenaires méditerranéens, 36 ateliers dans l'Union européenne et 12 sessions de formation sur place pour des formateurs. Les séminaires de formation traitent des sujets tels que l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que la nouvelle approche et l'approche mondiale de normalisation ; les ateliers se concentrent plutôt sur la normalisation proprement dite, l'évaluation de conformité, l'accréditation, la surveillance du marché et la métrologie. Le programme comprend également 120 visites d'études d'un mois dans des laboratoires et 20 comparaisons entre laboratoires. De plus, des séminaires techniques sont organisés pour améliorer la connaissance de la situation de la région méditerranéenne en ce qui concerne le cadre juridique, les moyens disponibles pour appuyer les infrastructures de qualité et l'intérêt des Partenaires à signer un accord de type ACAA.

Quels instruments le programme met-il en place pour la mise en réseau et quel rôle va jouer le site Internet d'Euromed Qualité ?

A.A. : Le programme a mis en place une base de données d'organismes installés soit dans les pays de l'UE, soit chez les Partenaires méditerranéens, qui peuvent fournir des experts pour de futurs partenariats. Cette base de donnée est en cours de mise à jour et elle vise à identifier les principaux acteurs de la région.

En ce qui concerne le site Internet - www.euromedquality.org – il devrait être largement utilisé pour suivre les activités du programme et échanger des informations sur des questions d'intérêt commun.

Un guide de la qualité pour les services publics est envisagé dans le cadre du programme : quelle sera sa fonction ?

A.A. : Le Guide des bonnes pratiques dans le domaine de la qualité ambitionne de devenir un document de référence pour les administrations. Il contiendra des informations sur les outils et



les techniques de gestion de la qualité, ainsi que sur les infrastructures d'accréditation et de certification, et les question de qualité dans la législation « nouvelle approche ».

Le fait que Chypre et Malte, inclus dans Euromed Qualité en tant que Partenaires méditerranéens au départ, soient devenus depuis membres de l'UE facilite-t-il le lien entre les dix Partenaires méditerranéens actuels et le marché intérieur de l'UE ?

A.A. : La participation de Chypre et de Malte au programme est très positive. Elle a permis de créer un pont avec les Partenaires de la région en diffusant l'expérience récente de petits pays qui ont des ressources limitées et qui ont atteint l'objectif de l'adhésion.

Quelles grandes leçons peut-on tirer de la mise en œuvre d'Euromed Qualité jusqu'ici ?

A.A. : La deuxième conférence annuelle du programme avait justement pour but d'évaluer les progrès réalisés au cours des 18 premiers mois et de faire avancer les activités futures. On peut cependant souligner certaines conclusions. D'abord, le programme a donné dans l'ensemble des résultats positifs, mais toutes les parties prenantes doivent absolument continuer à travailler ensemble. En deuxième lieu, les participants à la conférence ont mis en lumière l'intégration des organismes de normalisation des Partenaires méditerranéens dans les structures européennes en tant qu'élément clé dans le processus. Dans cette perspective, le Comité européen de normalisation (CEN) a promis d'examiner l'éventualité d'élargir le champ d'action des organismes de normalisation des pays et territoires méditerranéens, afin de permettre à ceux-ci de satisfaire de manière plus adéquate les besoins des Partenaires méditerranéens. Enfin, la conférence a estimé qu'il serait nécessaire de concevoir des programmes ayant pour but de promouvoir l'intégration sud-sud, programmes qui auraient des objectifs clairement définis.